



Communauté de Communes du Pays de Revigny
2, Place Pierre Gaxotte
BP 70016
55800 REVIGNY-SUR-ORNAIN
Tél : 03.29.78.73.79
Fax : 03.29.70.52.84
E-mail : royer.m@copary.fr



DEMANDE POUR LA REALISATION D'UN CONTROLE DE CONFORMITE DU RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

IDENTITE DU DEMANDEUR :

Propriétaire Notaire Agence immobilière

Nom et Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Code postal : Commune :

PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél :

ADRESSE DE L'HABITATION A CONTRÔLER

Adresse :

Code postal : Commune :

Section de la parcelle : Numéro de la parcelle :

IDENTITE DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR FAIRE LE CONTRÔLE

Propriétaire Notaire Agence immobilière

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél :

INFORMATIONS

Le contrôle sera réalisé par les agents de la COPARY.

La facture sera envoyée au demandeur du contrôle. Le tarif de ce contrôle est fixé à 93,50 € T.T.C.

Le demandeur devra prévenir le propriétaire qu'il sera contacté par la COPARY pour effectuer le contrôle.

Le contrôleur est seulement habilité à vérifier les points d'eaux usées visibles et accessibles, sans manipulation qui pourrait amener la détérioration d'un quelconque objet.

L'eau courante devra être mise à la disposition du contrôleur par le propriétaire, afin que l'agent puisse tester l'arrivée des eaux usées dans le regard du branchement de la partie privée au réseau d'eaux usées public.

Tous les regards d'accès doivent être préalablement dégagés, sans quoi le service se décharge de toutes responsabilités pour les éléments non raccordés ou raccordés (eaux pluviales raccordées au réseau d'eaux usées et inversement) qui ne sont pas accessibles et non stipulés dans le rapport final.